

République Française
Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE NAVARRENX

Nombre de membres 12
En exercice 12
Qui ont pris part à la délibération 11
Date de la convocation : 26/11/2025

SÉANCE DU 03 DECEMBRE 2025

L'an deux mil-vingt-cinq et le trois décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARRENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Mme Nadine BARTHE

Présents : Mesdames BARTHE Nadine, SAUVE Magali, CHOPIN Marjorie, ROUGIER Tiphaine, LEMBEYE Natacha, LAUAUZELLE Nadia
Messieurs CAZALETS Henri, PIERAGNOLO François, PUHARRE Michel, GOICOHEA Loïc, BOURROUILH Joël

Excusés : Néant

Absente : Madame DODOGARAY Christelle

Secrétaire : Monsieur CAZALETS Henri

OBJET : RENOUELEMENT D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE TERRAIN
EN FORET COMMUNALE de NAVARRENX avec l'association MOTO CLUB
NAVARRAIS

Délibération n°07-12-2025

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention d'occupation de terrain en forêt communale pour l'utilisation d'une piste comme parcours d'entraînement de MOTO CROSS a été signée entre la commune et l'ONF (Office National des Forêts) d'une part, et l'association MOTO CLUB NAVARRAIS d'autre part.

Cette convention, signée pour 5 ans, vient à échéance le 31/12/2025.

Il était convenu un tarif de + 10 € d'augmentation par an, soit :

- 80 € en 2021,
- 90 € en 2022,
- 100 € en 2023
- 110 € en 2024
- 120 € en 2025.

Une réunion de travail a été fixée le 24/11/25 avec le service juridique de l'ONF et le MOTO CLUB NAVARRAIS.

Mme le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal afin de signer une nouvelle convention avec l'association MOTO CLUB NAVARRAIS pour une nouvelle durée de 5 ans, soit du 01/01/2026 au 31/12/2030, moyennant le versement d'une redevance annuelle de **120 € / an**. Une nouvelle clause sera insérée concernant l'entretien des bassins de rétention à nettoyer régulièrement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Mme le Maire à signer cette nouvelle convention.

Fait et délibéré, à NAVARRENX, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Nadine BARTHE

